

BAREME DES HONORAIRES 2026

Vente

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier* - Voir ci-dessous*)

Prix de vente Appartement – Maison	Mandat exclusif (Honoraires TTC)	Mandat non exclusif (Honoraires TTC)
Inférieur à 100 000 €	7 %	8 %
De 100 001 € à 300 000 €	5 %	6 %
Supérieur à 300 001 €	4,5 %	5 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en sera faite dans l'annonce.

***Cas particulier**

- ➔ Terrain : 8 % TTC (avec un minimum de 4 000 €)
- ➔ Fonds de commerce : 7 % TTC (avec un minimum de 4 000 €)
- ➔ Dans le cadre d'une délégation, le montant des honoraires seront ceux établis dans le mandat de l'agence délégataire.

Location

Honoraires pour baux d'habitation ou mixtes (régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989)

A la charge du propriétaire

Pour les frais de publicité, recherche du locataire et rédaction du bail :

- En zone tendue : 10 € / m²
- En zone non tendue : 8 € / m²

Pour chaque état des lieux : 3 € /m²

A la charge du locataire

Pour la constitution du dossier et frais de visite :

- En zone tendue : 10 € / m²
- En zone non tendue : 8 € / m²

Garage / Parking / Box

Recherche locataire, frais de visite et rédaction du bail : 180 € à la charge partagée entre le locataire et le bailleur

Pour chaque état des lieux : 65 € à la charge partagée entre le locataire et le bailleur.



Recherche personnalisée de biens

Ce service vous est offert.

Estimation de votre bien

Ce service vous est offert dans le cadre d'une mise en vente par nos soins.

Si l'évaluation nécessite un dossier écrit, l'attestation sera facturée 150 € TTC.